

Compte-rendu de la commission technique
« Gestion quantitative des ressources » des SAGE Haut-Allier et Allier aval
Mardi 27 février, Salle des associations de Sauxillanges

SAGE ALLIER AVAL

Participants :

- ✓ Gilles ACHARD, Conseil départemental du Puy-de-Dôme
- ✓ Vincent AMARIDON, Agglo Pays d'Issoire
- ✓ Dominique BARTHELEMY, DREAL Auvergne Rhône Alpes
- ✓ François DESMOLLES, Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 63
- ✓ Marcel DUBESSAY, SIAEP Vendat Charmeil
- ✓ Sébastien GALLEGO, SAEP Basse Limagne
- ✓ Eric GRELICHE, ADIRA
- ✓ Yves LECAUDE, Comité Auvergne-Rhône-Alpes Fédération française de canoë-kayak
- ✓ René LEMERLE, SAEP Basse Limagne
- ✓ Julie MAGET, SIAEP Rive gauche de la Dore
- ✓ Julien MARTENS, Chambre d'agriculture de l'Allier
- ✓ Didier MATHIEU, DDT de l'Allier
- ✓ Anaïs MAUCLAIR, ADIRA
- ✓ Bertrand NICOLAS, ADIRA
- ✓ Nathalie NICOLAU, DDT du Puy-de-Dôme
- ✓ Bernard SAUVADE, Président de la CLE du bassin Allier aval
- ✓ Olivier SIMEON, AELB, délégation Allier Loire Amont
- ✓ René VINZIO, Association des maires du Puy-de-Dôme
- ✓ Jean-Paul ARCHER,
- ✓ Lucile MAZEAU, Benoit ROSSIGNOL, Gisèle CHARDON, Etablissement public Loire

Excusés :

- ✓ Michel AURAMBOUT, SIVOM de la vallée du Sichon
- ✓ Gérard BONJEAN, Association des maires de Haute-Loire
- ✓ Nicolas BONNEFOUS, Chambre d'agriculture de l'Allier
- ✓ Emmanuel FERRAND, Région Auvergne Rhône Alpes
- ✓ Michel GUYOT, SIVOM Eau et Assainissement du Val d'Allier
- ✓ Gérard LAPLANCHE, SIVOM Sioule et Bouble
- ✓ Jean LAURENT, Conseil départemental de l'Allier
- ✓ Didier LAVILLE, Clermont Auvergne Métropole
- ✓ Mikaël LELIEVRE, Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 03
- ✓ Yves LIGIER, SIAEP des communes de la Plaine de Riom
- ✓ Rodolphe RIDEAU, Conseil départemental de l'Allier

SAGE HAUT-ALLIER

Participants :

- ✓ David BARRET, Base d'eaux vive de Monistrol d'Allier « Tonic Aventure »
- ✓ Jérôme DELON, ARS Occitanie
- ✓ Mireille GARDES, Chambre d'agriculture de Haute-Loire
- ✓ Caroline DUPUIS, Chambre d'agriculture de la Lozère
- ✓ Valérie PROUHA, Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 48
- ✓ Francis ROME, Président de la CLE du SAGE du Haut-Allier
- ✓ Corinne RNOT, SOS Loire vivante
- ✓ Bernard BAYLE, Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 48
- ✓ Aude LAGALY, Etablissement public Loire

Excusés :

- ✓ Jean-Paul ARCHER, Vice-Président de la CLE du SAGE du Haut-Allier
- ✓ Jean-Luc CARRIO, DDT Haute-Loire
- ✓ Juliette CAUVIN, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- ✓ Sébastien DAMBRUN, DDT de la Lozère
- ✓ André DUBOIS, France Hydro
- ✓ Etienne FAUTRAD, SICALA Haute-Loire
- ✓ Alain GAILLARD, Mairie Naussac-Fontannes
- ✓ Sylvain LECUNA, EDF
- ✓ Stéphane NICOLAS, Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 43
- ✓ Laurence PLOTON, ARS Haute-Loire
- ✓ Mr le Président du Syndicat de gestion des eaux de Brioude
- ✓ Mr le Président du Syndicat Intercommunal de la région de Couteuges

Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur procédure de SAGE, les Commissions Locales de l'Eau du Haut-Allier et de l'Allier aval ont choisi de mener conjointement une étude quantitative à l'échelle du bassin de l'Allier.

Cette étude a pour objectifs principaux d'affiner les connaissances sur l'adéquation besoin-ressource, mais également d'estimer les tendances d'évolution climatique, démographique et économique afin d'adapter au mieux la gestion des ressources sur chaque territoire.

L'ordre du jour était le suivant :

- **Présentation des résultats de l'étude d'adaptation de la gestion du barrage de Naussac en fonction du changement climatique**, *Intervenant : Benoit Rossignol, Etablissement public Loire*
- **Retour d'expérience : Conduite d'une étude quantitative « adéquation besoins/ressources » sur le bassin versant de l'Eau Mère**, *Intervenant : Vincent Amaridon, Agglo Pays d'Issoire*
- **Présentation et échanges sur le cahier des charges de l'étude HMUC**, *Intervenant : Lucile Mazeau et Aude Lagaly, Animatrices des CLE des SAGE Allier aval et du Haut-Allier*

Les diaporamas des présentations sont présentés en annexe du présent compte-rendu et sont disponible via le lien : http://www.sage-haut-allier.fr/?page_id=2821

Les principaux échanges sont retranscrits ci-dessous.

- **Présentation des résultats de l'étude d'adaptation de la gestion du barrage de Naussac en fonction du changement climatique**

M. MARTENS représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Allier, demande des précisions quant à la notion de « défaillance » présentée sur la diapositive n°12. Il souhaite avoir également des informations sur les chiffres présentés dans le tableau (diapo n°12), ces derniers étant différents de ceux présentés par la DREAL coordinatrice du bassin Loire Bretagne.

M. ROSSIGNOL explique qu'il s'agit ici d'une simulation réalisée dans un scénario « avenir connu », à partir de données observées. En temps réel, la gestion d'un barrage se fait sans connaissance exacte sur le temps qu'il va faire, les prélèvements ou la sécheresse qu'il va y avoir, en optimisant au mieux avec ces inconnues pour faire une hypothèse sur le besoin en soutien d'étiage. Dans les calculs présentés, l'hypothèse est différente car on connaît le besoin précis de soutien d'étiage, ce qui permet d'obtenir un résultat mieux optimisé qu'en gestion en temps réel. Cela explique le décalage de chiffres entre la simulation et ce qui est constaté en observation. L'objectif de l'étude étant de faire la différence entre période actuelle et future, les deux périodes ont été simulées en utilisant la même méthode.

M. ROME, Président de la CLE du SAGE du Haut-Allier, souhaite connaître les modalités d'optimisation des lâchers vis-à-vis des débits d'objectifs fixés à l'aval du barrage de Naussac.

M. ROSSIGNOL explique qu'il existe d'ores et déjà une optimisation des lâchers dans la gestion actuelle. Les pertes d'eau sont minimisées, puisque l'on connaît le temps d'atteinte des objectifs à l'aval. En effet, quand on lâche un certain débit au mois de mai ou d'octobre, ce débit ne se propage pas de la même manière dans le cours d'eau, donc on optimise la façon dont on effectue le lâcher. Une autre possibilité d'optimisation serait de modifier les règles qui s'appliquent aux lâchers et aux débits d'objectifs.

M. ROME demande si en temps de crise il serait envisageable de diminuer les débits d'objectif.

M. ROSSIGNOL indique qu'à l'heure actuelle, en fonction de la situation, on ne soutient pas l'étiage de la même manière. Les débits d'objectif varient en fonction du taux de remplissage de la retenue et de l'avancée dans la saison. Ce principe permet d'économiser l'eau. Ces règles-là pourraient donc être réadaptées si besoin.

M. ACHARD représentant du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, souhaite connaître la cote minimale d'exploitation du barrage de Naussac.

Réponse du chargé de mission de l'Etablissement public Loire en charge de la gestion du barrage de Naussac : Le règlement d'eau n'indique pas de cote minimum d'exploitation, mais la courbe plancher est un bon indicateur. Elle permet de gérer au mieux le soutien d'étiage en fonction du volume restant dans la retenue.

M. ROME s'interroge sur la possibilité de ne plus être en capacité de réaliser le soutien d'étiage, face à une situation exceptionnelle.

M. ROSSIGNOL explique que si on ne peut plus effectuer de lâchers, c'est qu'il y a eu un problème avant la gestion. Les courbes planchers sont là pour essayer de prolonger au maximum le soutien d'étiage. En cas de difficulté au moment du remplissage du barrage, on commence le soutien d'étiage en mode dégradé, la courbe plancher sera atteinte plus tôt et la gestion du soutien d'étiage devra se faire avec une pénurie d'eau, c'est-à-dire des lâchers très faibles.

M. ACHARD demande si EDF a été interrogé sur le devenir des centrales nucléaires présentes sur l'axe Loire.

M. ROSSIGNOL répond que l'Etablissement public Loire n'a pas d'information quant aux scénarios prospectifs d'EDF.

M. BAYLE, représentant de la Fédération de pêche de Lozère, souligne que la conclusion de l'étude menée par l'Etablissement public Loire, propose de passer le débit réservé du Chapeauroux de 600l/s à 300l/s. Il interpelle M. ROSSIGNOL en indiquant que l'EP Loire a depuis 5-6 ans pour projet pour dériver plus d'eau du Chapeauroux vers Naussac. Une étude avait été réalisée en ce sens il y a quelques années et avait montré que pour maintenir de la biodiversité dans le Chapeauroux, le débit réservé devrait s'élever à 1300l/s. Il déplore l'absence d'étude prouvant l'impact d'une diminution de débit de 600l/s à 300l/s pour la biodiversité présente dans ce cours d'eau (moules perlières, ombres communs...). Il souhaite attirer l'attention sur les conséquences de la diminution du débit réservé sur le Chapeauroux et sa biodiversité, et espère que cette rivière ne finira pas asséchée.

M. ROSSIGNOL souhaite rappeler que l'étude avait pour but de répondre aux questions suivantes :

- 1- « Arrivera-t-on à soutenir l'étiage avec les conditions de climat futur ? ». D'après les hypothèses, il est estimé qu'il y aura moins d'eau et que le soutien d'étiage sera plus difficile.
- 2- « Quels sont les différents leviers d'adaptation dont-on dispose ? ». Les leviers sont très simples : il faut optimiser le remplissage des barrages, faire attention à leur gestion (notamment sur Villerest), et à la manière dont sont effectués les lâchers. Ensuite il y a d'autres facteurs qui ne dépendent pas de la gestion elle-même du barrage, mais qui dépendent des usages à l'aval. Une question se pose alors : Doit-on maintenir le même niveau d'ambition et les mêmes objectifs à l'aval ? Mais cela ne dépend pas de la gestion des barrages. Il précise qu'il n'y a aucune décision qui a été prise à l'issue de cette étude. Cela ne relève pas de l'Etablissement public Loire qui : en tant que gestionnaire et propriétaire de l'ouvrage, applique un règlement d'eau arrêté par les services de l'Etat (courbe plancher, dates et modalités de remplissage...). Cette étude a juste pour vocation de dresser un bilan des situations actuelles et futures dans la gestion des barrages. L'objectif est de faire en sorte que ces données soient prises en compte par le plus grand nombre et notamment dans l'étude quantitative HMUC Allier.

○ **Retour d'expérience : Conduite d'une étude quantitative « adéquation besoins/ressources » sur le bassin versant de l'Eau Mère**

Mme DUPUIS, représentante de la Chambre d'Agriculture de Lozère souhaite savoir comment ont été évalués les besoins en eau des usagers, notamment pour les irrigants et les éleveurs. Elle demande également quelle proportion d'irrigants et d'éleveurs a été rencontrée.

M. AMARIDON explique que les besoins en eau ont été estimés à partir d'échanges avec les personnes concernées, mais également à partir des données recueillies auprès de l'Agence de l'Eau (redevances..) et des services de l'Etat, et indique que les données sont très disparates selon les irrigants. Il précise que sur l'Eau-Mère, il n'y a que 5 irrigants donc pour les rencontres cela n'a pas posé de problèmes, alors que pour les éleveurs la démarche a été plus complexe pour retrouver les adresses.

M. SAUVADE, Président de la CLE du SAGE de l'Allier aval, indique que les éleveurs utilisent moins d'eau que les irrigants.

M. AMARIDON souligne qu'il est important de sensibiliser dès à présent les éleveurs, car certains sont quasiment sur le point d'irriguer des prairies de fauche. De plus les vaches sont très consommatrices d'eau.

M. SAUVADE rappelle que pour l'abreuvement des vaches, l'eau est majoritairement prélevée sur le réseau d'eau potable.

M. AMARIDON précise que beaucoup d'abreuvoirs ont été mis en place, sur le territoire, ce qui indique qu'il y a également de l'abreuvement directement en rivière. Il rappelle que tous les usagers ont été associés à cette étude pour éviter de stigmatiser un corps de métier en particulier, mais surtout pour que l'effort autour des économies d'eau soit collectif.

Mme MAUCLAIR ajoute que l'ADIRA a déjà effectué une étude sur ce secteur concernant les besoins pour l'irrigation. Sur le secteur on est en crise 9 années sur 10 par rapport au débit de 85L/s, donc l'irrigation est arrêtée. L'adaptation pour l'irrigation est déjà faite. Aujourd'hui, on est dans une situation d'attente car il y a une dizaine d'irrigants, mais il y a d'autres agriculteurs qui souhaiteraient irriguer mais qui ne peuvent pas. Si en plus on ne souhaite plus de vaches car elles sont trop consommatrices en eau, que va-t-il advenir du territoire ?

M. AMARIDON répond qu'à l'heure actuelle sur le bassin versant de l'Eau-mère l'irrigation n'a un impact que modéré sur la ressource en eau. Ce sont les biefs, qui dérivent l'eau, qui aujourd'hui sont les plus impactants pour les cours d'eau. Si la réglementation était respectée au niveau des débits réservés des biefs, les milieux aquatiques se porteraient bien mieux. L'étude présentée avait pour vocation de proposer des actions : par exemple faire des recherches sur des ressources de substitution, mais reste à savoir qui va porter ce type d'action ? L'idée étant que l'ensemble des usages ainsi que les besoins pour le milieu aquatique soient respectés.

M. SAUVADE complète la réponse de M. AMARIDON en indiquant qu'il n'a jamais été question d'empêcher l'abreuvement pour les animaux. Il précise que le secteur qui pose le plus problème sur le bassin de l'Eau Mère est celui où il y a de l'irrigation.

Il ressort donc de cette présentation qu'il est indispensable d'associer le plus grand nombre d'acteurs à l'étude HMUC, pour que l'on puisse trouver des solutions concrètes et partagées par tous. Cette concertation est essentielle pour limiter les blocages.

- **Présentation et échanges sur le cahier des charges de l'étude HMUC**

Il est rappelé en introduction par Mme LAGALY, que la version du cahier des charges présentée ce jour est la V2. Cette version est le fruit des remarques intégrées à la V1, suite à la réunion de cadrage organisée en décembre 2017 avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

M. SAUVADE s'interroge sur le planning prévisionnel indiquant le commencement de l'étude en juin 2018.

Mesdames MAZEAU et LAGALY indiquent que ce délai a été proposé à titre indicatif. Toute la phase d'administrative du marché (dépôt des demandes de subvention, publicité, ouverture des plis...) doit être prise en compte. Cela repoussera sans doute le début de l'étude à l'automne.

M. ROME s'étonne des différences entre les volumes d'eau consommés entre l'amont et l'aval (rapport de 60). Mais cela n'empêche pas des pénuries d'eau sur la partie margeridienne du Haut-Allier. Il rappelle que sur le bassin de l'Allier amont, il n'y a que très peu de nappe alluviale. La nappe d'eau souterraine du Devès a son importance sur le soutien d'étiage mais est majoritairement tournée sur la partie Loire amont.

Mme MAZEAU précise que l'étude sera adaptée à chacune des problématiques du territoire du Haut-Allier et de celui de l'Allier aval. La concertation avec les acteurs du Haut-Allier sera menée indépendamment de la concertation des acteurs de l'Allier aval.

M. MARTENS représentant de la Chambre d'agriculture de l'Allier tient à souligner l'aspect rassurant de l'importante phase de concertation prévue dans cette étude. Il indique que la profession agricole de l'Allier participera à cette étude. Il tient également à rappeler qu'il existe un organisme unique dans le département de l'Allier. Cet organisme unique a pour vocation de répartir les volumes prélevables autorisés entre les différents irrigants. Ces volumes prélevables sont fixés par arrêté préfectoral et sont issus d'une étude menée par la DREAL Auvergne et d'un compromis local. Il faut que ce compromis soit pris en compte dans cette étude HMUC.

Il indique que cette étude est louable mais très ambitieuse, avec sans doute des marges d'erreur importantes issues des hypothèses de départ. Il faudra veiller à garder cela à l'esprit notamment lorsque l'on va annoncer les chiffres des volumes prélevables. Il faudra être conscient que lorsqu'on annonce 10, on se trouvera en fait entre 8 et 12.

Enfin, il s'interroge sur les masses d'eau où il y a peu voire pas de données, et attire l'attention sur le fait que le niveau de précision ne sera pas le même que sur les autres secteurs.

Mme LAGALY répond qu'il est prévu dans la phase préliminaire de l'étude de mener des campagnes de mesures complémentaires sur les masses d'eau orphelines de données.

Mme MAZEAU indique que ces investigations seront préférentiellement effectuées sur les masses d'eau en tension hydrique. Concernant les incertitudes, il est demandé au prestataire de les identifier, les présenter et les prendre en compte pour chaque phase pour que l'ensemble des acteurs puissent les comprendre. Elle précise que la notion d'organisme unique de l'Allier sera rajoutée à la partie contexte du cahier des charges.

M. MARTENS demande quelle sera l'articulation entre les résultats de cette étude et la position actuelle du Préfet Coordonnateur de bassin vis-à-vis de la disposition 7B-5 du SDAGE Loire Bretagne.

A ce jour, il est difficile de répondre à cette question. Mme MAZEAU répond que la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a été désignée comme interlocuteur privilégié pour cette étude. C'est elle qui fera le relais auprès de la DREAL de Bassin.

M. BARTHELEMY de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes souhaite dans un premier temps souligner que l'étude HMUC est très importante car elle permettra d'alimenter la rédaction du prochain SDAGE 2022-2027. Le Préfet de bassin dans la décision qu'il a pris dans le cadre de la mesure 7B-5, à savoir interdire les nouveaux prélèvements sur les axes réalimentés notamment l'Allier en aval de Naussac, s'est basé sur l'étude réalisée par l'Etablissement public Loire et sur des éléments produits en interne. Cette analyse est susceptible d'évoluer en fonction des résultats de l'étude HMUC. En effet, le principe des études HMUC qui est introduit dans le présent SDAGE est de dire que les SAGE ont la possibilité via cette étude, et un encadrement défini dans le SDAGE, de proposer des modifications sur les objectifs de gestion de la ressource y compris dans le sens de la moindre contrainte. Les SAGE peuvent être plus contraignants que le SDAGE mais l'étude HMUC peut aussi apporter une analyse localisée et plus pertinente permettant d'avoir une proposition de gestion des objectifs basée sur le contexte local. La DREAL de bassin attend donc de voir les résultats de l'étude. Pour le moment rien n'est figé, mais par contre en termes de calendrier on commence à être serré, car le prochain SDAGE est prévu pour 2022. Le planning sera approximativement celui-ci :

- ✓ 2021 => consultation-concertation sur le projet de SDAGE 2022-2027, 2020 => travail de rédaction sur le SDAGE,
- ✓ 2019 => état des lieux qui précède la phase de rédaction. Même si l'étude n'est pas finie, les éléments produits viendront alimenter le futur SDAGE et permettront une rédaction comprise ou mieux acceptée par les acteurs.

M. BARTHELEMY s'interroge sur les phases de réunions prévues dans le cahier des charges. Il comprend la volonté de faire des commissions de concertation indépendantes les unes des autres entre les deux SAGE, cependant il trouverait opportun de se retrouver dans la présente configuration (commission thématique globale) pour pouvoir partager l'ensemble des constats, notamment au point d'étape de la phase 4. Il ajoute qu'il fera passer les autres remarques aux animatrices des SAGE.

Mme LAGALY rappelle également que le SAGE du Haut-Allier a lancé une étude d'inventaire des zones humides supérieures à 1ha en octobre 2017. Les éléments recueillis pourront alimenter la présente étude. Le SAGE de l'Allier aval lancera prochainement une étude de ce type sur les territoires prioritaires du SAGE.

M. BARTHELEMY ajoute que sur les secteurs orphelins de données, des mesures complémentaires sont prévues. Il indique qu'il faudra rester modeste sur ces mesures qui dureront au maximum 3 ans (durée de l'étude), car en hydrologie la durée de référence est de l'ordre de la dizaine d'année. Sur les 3 années de mesures il se peut qu'il y ait une année exceptionnelle et donc les résultats devront être pris avec des pincettes.

Mme RONOT de SOS Loire vivante, demande si d'autres études quantitatives du type de celle de l'Eau mère ont été réalisées sur le bassin de l'Allier.

Mme LAGALY indique que sur le Haut-Allier aucune étude de ce type n'a été réalisée.

Mme MAZEAU précise que les SAGE Alagnon et Dore ont réalisé des études similaires. Sur le territoire du SAGE Allier aval, l'étude menée dans le cadre de l'organisme unique de l'Allier est la seule étude quantitative réalisée avec celle réalisée sur les bassins versant de l'Eau-mère et du Ruisseau des Parcelles.